

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Objectif 1 : PRÉVENTION</b>			
<b>Évaluation et analyse des incidents</b>			
1-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.	80	Nous procédons actuellement à l'évaluation et à l'analyse des incidents à survenir sur le territoire que nous desservons. Nous utilisons principalement les tableaux de bord de notre logiciel de gestion incendie ICO Urgence afin d'analyser les incidents et ainsi adapter nos actions en prévention. Nous devons adopter officiellement un programme regroupant toutes les actions effectuées.	Nous allons continuer l'analyse des incidents à survenir sur notre territoire et ainsi orienter nos campagnes de prévention.
<b>Réglementation municipale en sécurité incendie</b>			
2-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale.	100	La Ville de Saint-Basile a adopté le règlement sur la prévention des incendies le 13 février 2012.	Nous prévoyons de poursuivre l'application du règlement. Nous aimerions éventuellement procéder à une révision du règlement en collaboration avec les autres organisations municipales de la MRC de Portneuf ayant adopté le même règlement sur la prévention des incendies.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée</b>			
3-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée. (Réf. : Tableau A.1)	100	Nous appliquons actuellement le programme d'auto-inspection incendie sur notre territoire. En raison de la COVID-19, il n'y a pas eu de visite de prévention faite pour les non-réponse à l'auto-inspection. Nous avons eu 305 réponses sur les 396 (77%) dossier d'auto-inspection ouvertes en 2021 après 2 avis postaux.	Nous allons poursuivre l'application du programme d'auto-inspection pour les risques faibles appuyez par des visites de prévention en l'absence de réponse.
<b>Inspection des risques plus élevés</b>			
4-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés. (Réf. : Tableau A.2)	100	Nos techniciens en prévention des incendies ont débuté la réinspection des risques plus élevés sur notre territoire. L'inspection des risques agricoles et risques moyens a également débuté en 2021.	Nous prévoyons continuer l'inspection des risques plus élevés en y incluant les risques moyens et agricoles.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Sensibilisation du public</b>			
5-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public.	80	Nous avons effectué plusieurs activités de sensibilisation du public au cours de l'année. Nous devons adopter un programme regroupant toutes ces actions.	Construire et adopter un programme de sensibilisation du public regroupant les actions que nous effectuons déjà et au besoin bonifier nos actions.
6-Requérir les services d'une ressource qualifiée en prévention des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	100	Nous utilisons depuis plusieurs années les services du technicien en prévention des incendies de la MRC de Portneuf.	Nous prévoyons poursuivre notre collaboration avec la MRC de Portneuf.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Objectif 2 : INTERVENTION - RISQUES FAIBLES</b>			
<b>Acheminement des ressources</b>			
7-Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	100	Nous sommes actuellement signataire du Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.	L'entente d'entraide régionale a été révisée en 2019. Nous comptons appliquer cette nouvelle entente qui favorise à utiliser davantage l'entraide.
8-Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence pompier.	100	Des protocoles d'entraide automatique sont actuellement en place pour les feux de bâtiment et les accidents nécessitant l'utilisation des mâchoires de vies. Tous nos protocoles ont été révisés et bonifiés lors du changement de centrale 9-1-1 en mars 2021. Ils sont en constante évolution.	Nous allons poursuivre l'application des protocoles d'entraide automatique et les optimiser au besoin.
9-Mettre à jour les risques présents sur le territoire et apporter les modifications au déploiement des ressources, le cas échéant.	100	Nous effectuons une mise à jour annuelle des risques présents sur le territoire. Notre dernière mise à jour a été faite en octobre 2021. Nous avons cartographié l'ensemble de nos risques à l'aide de la nouvelle version web de notre logiciel de gestion incendie BeeOn.	Nous allons continuer la mise à jour fréquente et la cartographie de nos risques.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Approvisionnement en eau</b>			
10-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie.	100	Le service des travaux publics continue l'entretien des poteaux d'incendie et mesure les débits sur une base annuelle.	Le service des travaux publics va continuer l'entretien des poteaux d'incendie.
11-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes.	100	Le service des travaux publics continue l'entretien des points d'eau. Le service des incendies s'assure de faire l'essai de tous les points d'eau présents sur le territoire au moins une fois par année. L'installation de nouveaux points d'eau s'est continuée à Sainte-Christine d'Auvergne. En 2021 deux nouvelles bornes sèches ont été installées, une dans le secteur des Chalets en bois rond et l'autre au bout du rang Sainte-Anne Nord.	Nous prévoyons maintenir les mêmes actions. Au moins une autre borne-fontaine sèche devrait être mis en place en 2022 à Ste-Christine d'Auvergne.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Justifications	Commentaires
<b>Véhicules</b>			
<p>12-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie.</p>	100	<p>Nous avons effectué les essais annuels sur nos deux camions autopompe-citerne, sur la mini-pompe et sur l'unité d'urgence. Les inspections mécaniques de la SAAQ ont été effectuées sur tous nos véhicules d'intervention.</p>	<p>Nous allons poursuivre l'inspection et l'entretien de notre parc de véhicules.</p>
<b>Équipements et accessoires d'intervention ou de protection</b>			
<p>13-Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien, la décontamination et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP et du Guide des bonnes pratiques - L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie produit par la CNEST. (Réf. : Tableaux A.5 à A.8)</p>	100	<p>Nous avons procédé à l'inspection de nos véhicules d'intervention, pompes portatives et appareils respiratoires. Nous avons tenu un registre de lavage des habits de combat et maintenu les mesures pour diminuer l'exposition aux contaminants de l'incendie à notre personnel. L'inspection des habits de combat a été fait en 2021.</p>	<p>Nous allons poursuivre l'entretien et l'inspection de nos équipements d'intervention.</p>

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Justifications	Commentaires
Systèmes de communication			
<p>14-Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées.</p>	100	<p>Nous possédons la majorité des fréquences des services incendie voisins qui sont en UHF. Nous avons également fait la programmation des fréquences d'interopérabilité UTAC sur l'ensemble de nos radios. Nous disposons de répéteurs véhiculaires UHF vers VHF afin de rendre notre système radio compatible avec les intervenants des autres services utilisant la technologie VHF.</p>	<p>Nous allons poursuivre l'utilisation des fréquences actuelle et bonifier notre système de communication au besoin. Le remplacement de radios portatives est prévu en 2022.</p>

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>Formation, entraînement et santé et sécurité au travail</b>			
15-Les municipalités doivent s'assurer que tous les membres du SSI respectent le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie. (Réf. : Tableaux A.3 & A.4)	100	Nous nous assurons que notre personnel respecte le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie. Tout notre personnel est actuellement formé selon les exigences.	Nous prévoyons embaucher 2 à 3 nouveaux pompiers en 2022 afin de combler des départs prévus au cours de l'année.
16-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré du canevan de l'École nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500.	100	Plus de 93 heures d'entraînement ont été offertes à notre équipe en 2021. En raison de la pandémie, nous avons mis en place des entraînements en petit groupe de sorte que 3 plages horaires étaient offertes à nos pompiers pour le même entraînement. Cela a eu un impact positif sur le taux de présence qui a augmenté. Nous avons également organisé une entraînement majeur avec différents services de la région, nous avons procédé en août au brûlage d'une maison selon la norme NFPA 1403.	Les entraînements reprendrons en mars et nous comptons continuer d'utiliser la formule en petits groupes.
17-Adhérer, appliquer et, au besoin, modifier le programme municipal de santé et sécurité au travail.	100	Nos pompiers sont signataires et prennent part au programme municipal de santé et sécurité au travail.	Poursuivre nos actions en ce sens pour les prochaines années. Nous comptons bonifier nos directives d'opération sécuritaire et nos procédures d'opération normalisée en 2022 en collaboration avec les services incendie de la région.



## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>OBJECTIF 3 : INTERVENTION - RISQUES PLUS ÉLEVÉS</b>			
<b>Plans d'intervention</b>			
18-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés. (Réf. : Tableau A.2)	100	Notre technicien en prévention des incendies s'occupe de la planification des inspections des risques plus élevés et de la mise à jour des plans d'intervention. Nous avons fait un peu plus d'inspections cette année afin de reprendre le retard pris en 2020. Nous avons profité de la présence de 2 techniciens en prévention des incendies en fin d'année à la MRC.	Le technicien en prévention des incendies est de retour à son poste. Son remplaçant demeure également avec nous à raison de 3 jours par semaine. Nous comptons continuer nos inspections de risques plus élevés.
19-Maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	100	Nous sommes actuellement signataire du Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.	Nous allons appliquer la nouvelle entente d'entraide régionale signée en 2019.
20-Adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence pompier.	100	Des protocoles d'entraide automatique sont actuellement en place pour les feux de bâtiment et les accidents de la route. Nos protocoles de déploiement ont été bonifiés lors du changement de centrale en mars.	Nous allons poursuivre l'application des protocoles d'entraide automatique et les optimiser au besoin.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>OBJECTIF 4 : MESURES D'AUTOPROTECTION</b>			
21-Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes.	25	Les inspections pour les risques plus élevés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne sont effectuées au 3 ans en raison du temps réponse supérieur à 15 minutes sur l'ensemble du territoire.	Nous devons nous pencher sur cette action lors de la mise à jour de notre programme de prévention.
22-Promouvoir la mise en place de mesures d'autoprotection telles que les brigades industrielles, l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'installation de systèmes fixes, les mécanismes de détection rapide, etc.	100	Nous faisons la promotion des mesures d'auto-protection. Nous avons proposé l'installation de système de gicleurs dans une industrie et nous incitons les entreprises agricoles à s'informer à propos d'un nouveau système de prévention des incendie à la ferme.	Nous allons poursuivre d'en faire la promotion.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>OBJECTIF 5 : AUTRES RISQUES DE SINISTRE</b>			
<b>OBJECTIF 6 : UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES</b>			
23-Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en faisant abstraction des limites des municipalités locales.	100	Tout notre territoire est divisé en zone d'intervention. En cas d'intervention incendie en plus de notre caserne, la caserne la plus près intervient également en entraide automatique dans les zones sans borne-fontaine. Nous avons bonifié l'entraide automatique dans le secteur du lac Simon à Sainte-Christine d'Auvergne.	Nous allons poursuivre nos actions en ce sens et aimerions bonifier l'entraide automatique dans certains secteurs plus éloignés de notre caserne.
24-Optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles en envisageant, au besoin, le recours à la mise en commun.	100	Nous partageons actuellement la ressource du technicien en prévention des incendies avec la MRC de Portneuf. En 2021 notre directeur incendie a collaboré à raison d'un jour par semaine avec le Service des incendies de Saint-Raymond. Nous avons également pris part en 2021 à la mise en commun avec la ville de Pont-Rouge de la gestion du remplissage des bouteilles d'air respirable.	En 2022, notre directeur continue la collaboration avec la ville de Saint-Raymond à titre de conseiller stratégique.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>OBJECTIF 7 : RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL</b>			
25-Continuer d'assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre et transmettre le rapport annuel au Ministère de la sécurité publique.	100	La MRC assure la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre. Elle transmet également le rapport annuel au Ministère de la sécurité publique.	La MRC compte poursuivre la coordination du schéma tout au cours de sa mise en œuvre et apporter des modifications à sa coordination au besoin.
26-Les municipalités doivent adopter, au conseil municipal, leur rapport annuel et le transmettre à la MRC au plus tard le 15 février de chaque année.	100	Ce rapport sera adopté à la réunion du conseil municipal du 7 février 2022 et sera transmis à la MRC.	Nous allons poursuivre la production de notre rapport annuel au cours des prochaines années.
27-Maintenir le comité de sécurité incendie.	100	Un comité de sécurité incendie est en place à la MRC.	La MRC compte maintenir le comité de sécurité incendie pour les années à venir.
28-Transmettre les rapports annuels des municipalités au Ministère de la sécurité publique.	100	La MRC transmet à chaque année les rapports annuels des municipalités au Ministère de la sécurité publique.	La MRC va continuer à transmettre les rapports annuels des municipalités au Ministère de la sécurité publique.

## Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 (2021)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<b>OBJECTIF 8 : AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC</b>			
29-Maintenir un comité régional de concertation et tenir au minimum une réunion par année.	100	Un comité des directeurs incendie est en place et se réunit à intervalle régulier tout au cours de l'année.	La MRC compte maintenir le comité régional de concertation au cours des prochaines années.

## Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

**Tableau A.1**

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
2018	279	240	86
2019	365	365	100
2020	217	121	56
2021	396	396	100
2022			n/a
<b>Total:</b>	1257	1122	89

**Tableau A.2**

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
2018	20	20	100
2019	14	14	100
2020	15	7	47
2021	26	26	100
2022			n/a
<b>Total:</b>	75	67	89

**Tableau A.3**

<b>Formation des pompiers</b>					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	25	4	21	19	90
<b>2019</b>	24	4	20	18	90
<b>2020</b>	24	4	20	20	100
<b>2021</b>	24	24	20	20	100
<b>2022</b>					n/a

**Tableau A.4**

<b>Formation des officiers</b>					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	6	0	6	5	83
<b>2019</b>	6	0	6	5	83
<b>2020</b>	6	0	6	5	83
<b>2021</b>	5	0	5	5	100
<b>2022</b>					n/a

**Tableau A.5**

<b>Essais et vérifications annuels des véhicules</b>			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	2	2	100
<b>2019</b>	2	2	100
<b>2020</b>	3	3	100
<b>2021</b>	4	4	100
<b>2022</b>			n/a

**Tableau A.6**

<b>Essai annuel des pompes portatives</b>			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	2	2	100
<b>2019</b>	2	2	100
<b>2020</b>	2	2	100
<b>2021</b>	3	3	100
<b>2022</b>			n/a



**Tableau A.7**

<b>Acquisition et inspection des vêtements de protection</b>						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'habits de combat à inspecter	Nb d'habits de combat inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	3	3	100	12	0	0
<b>2019</b>	3	3	100	12	6	50
<b>2020</b>	3	3	100	24	0	0
<b>2021</b>	4	4	100	20	20	100
<b>2022</b>			n/a			n/a

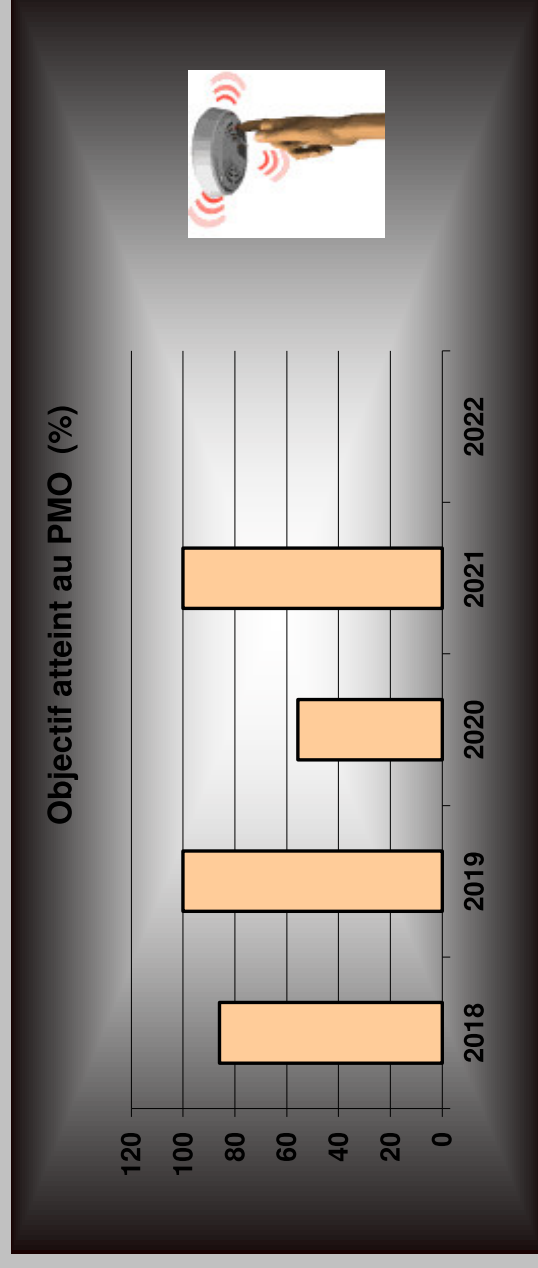
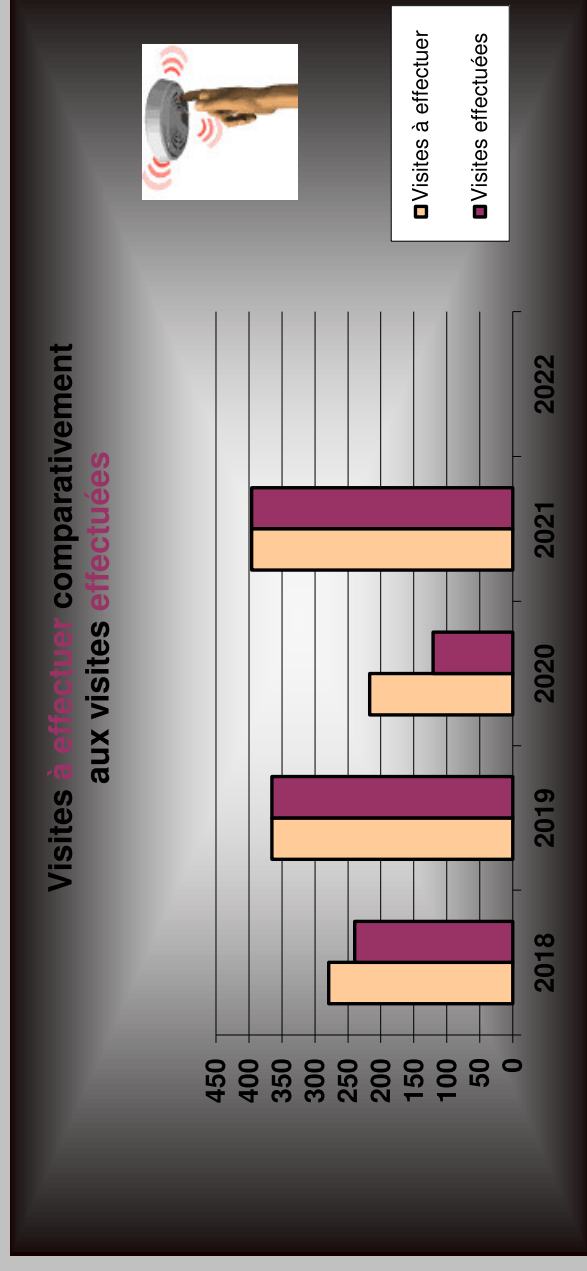
**Tableau A.8**

<b>Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)</b>						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	0	0	n/a	12	12	100
<b>2019</b>	5	5	100	12	12	100
<b>2020</b>	7	7	100	12	12	100
<b>2021</b>	0	0	n/a	12	12	100
<b>2022</b>			n/a			n/a

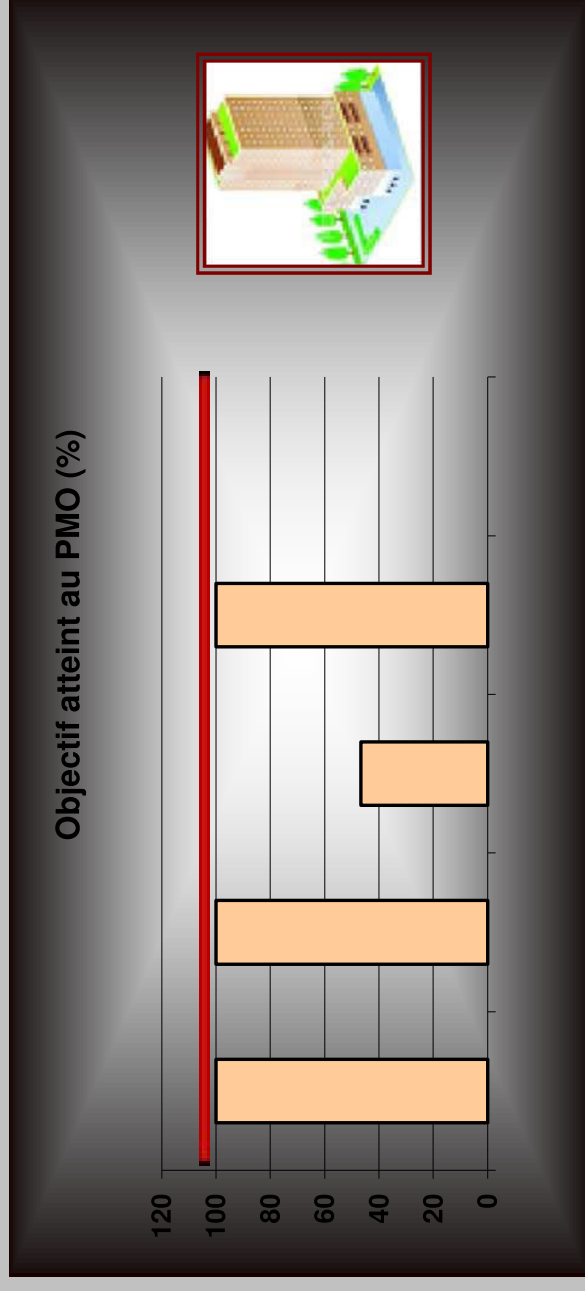
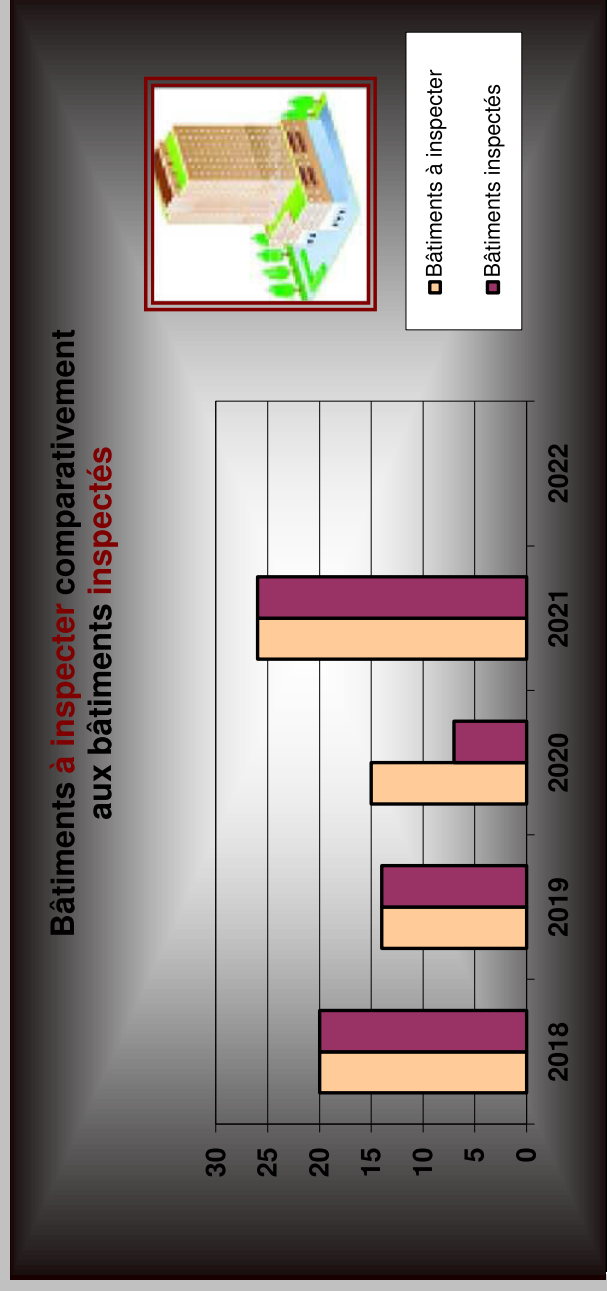
**Tableau A.9****Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie**

Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
<b>2018</b>	53	13	12	92
<b>2019</b>	74	14	12	86
<b>2020</b>	80	14	11	79
<b>2021</b>	60	12	12	100
<b>2022</b>				n/a

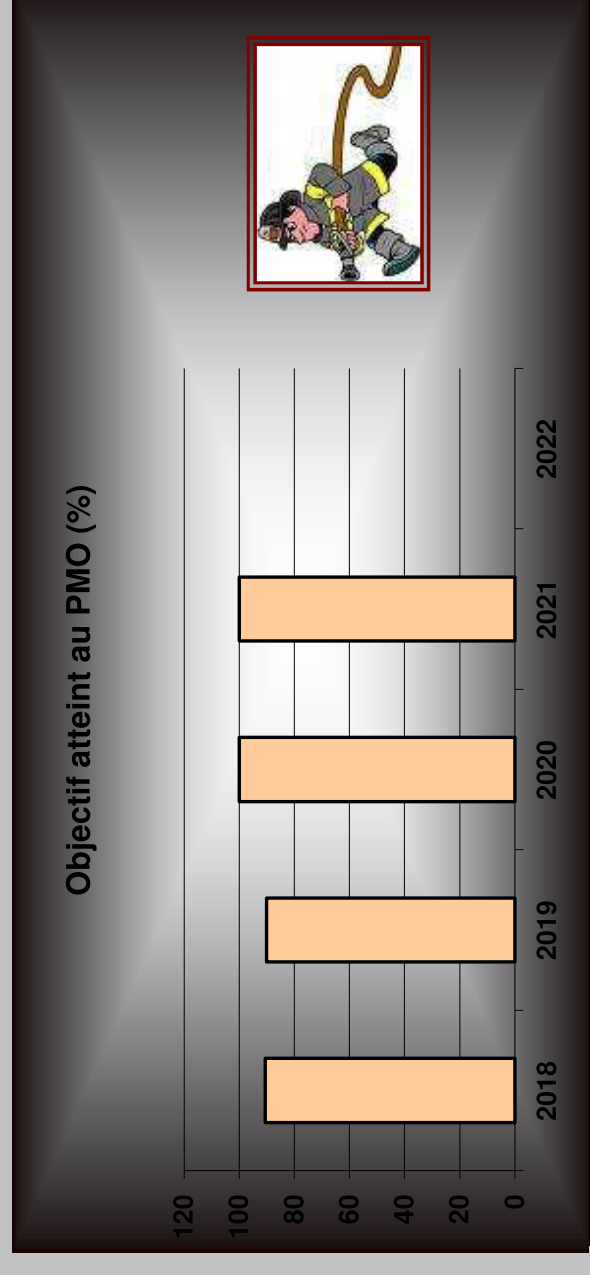
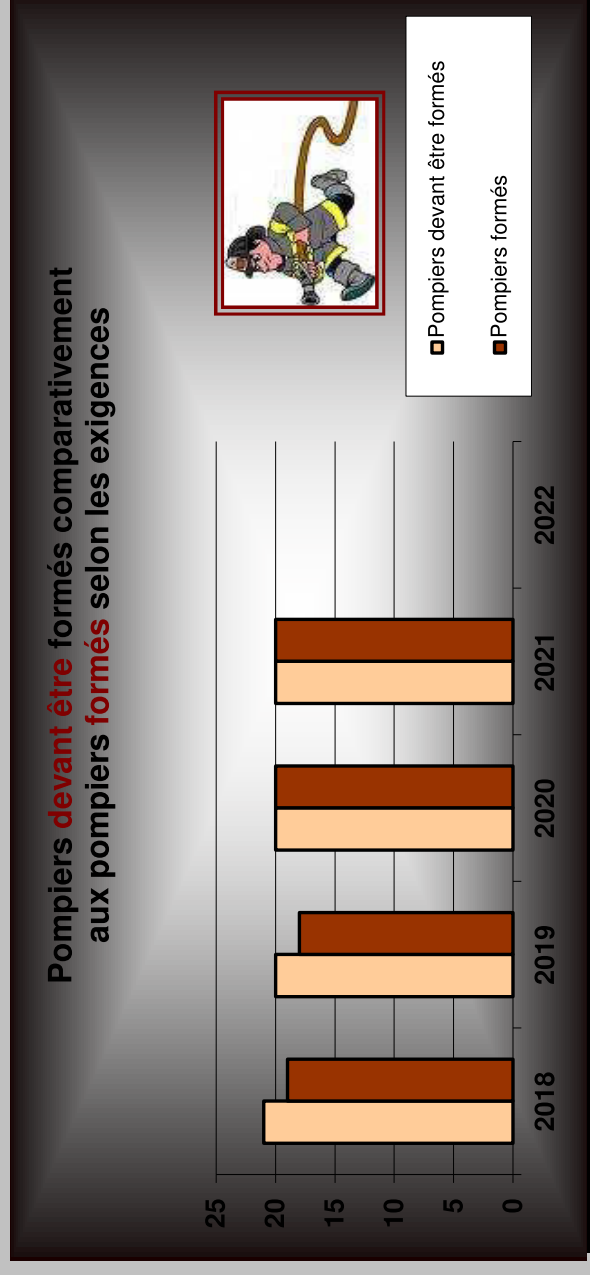
## A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée



## A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés

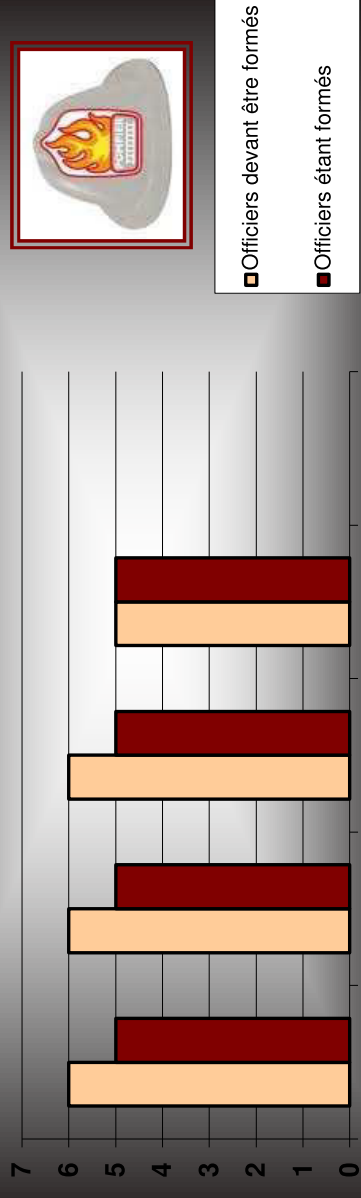


### A.3 Formation des pompiers

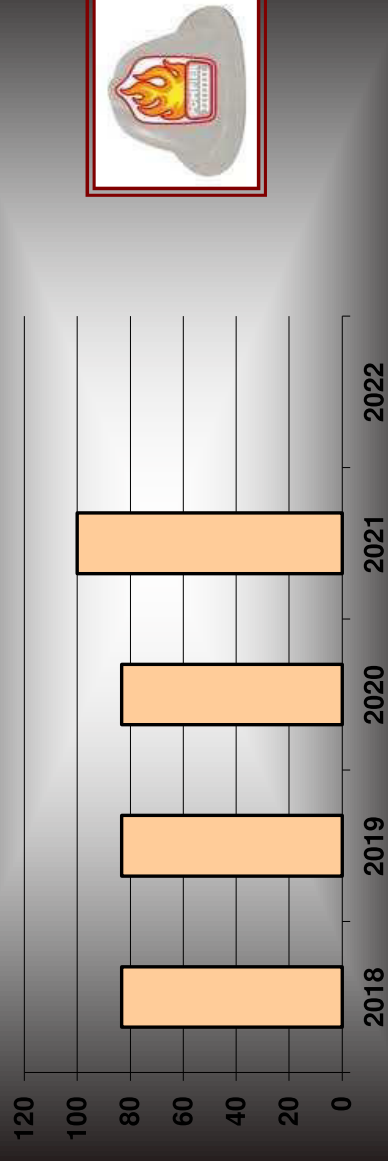


## A.4 Formation des officiers

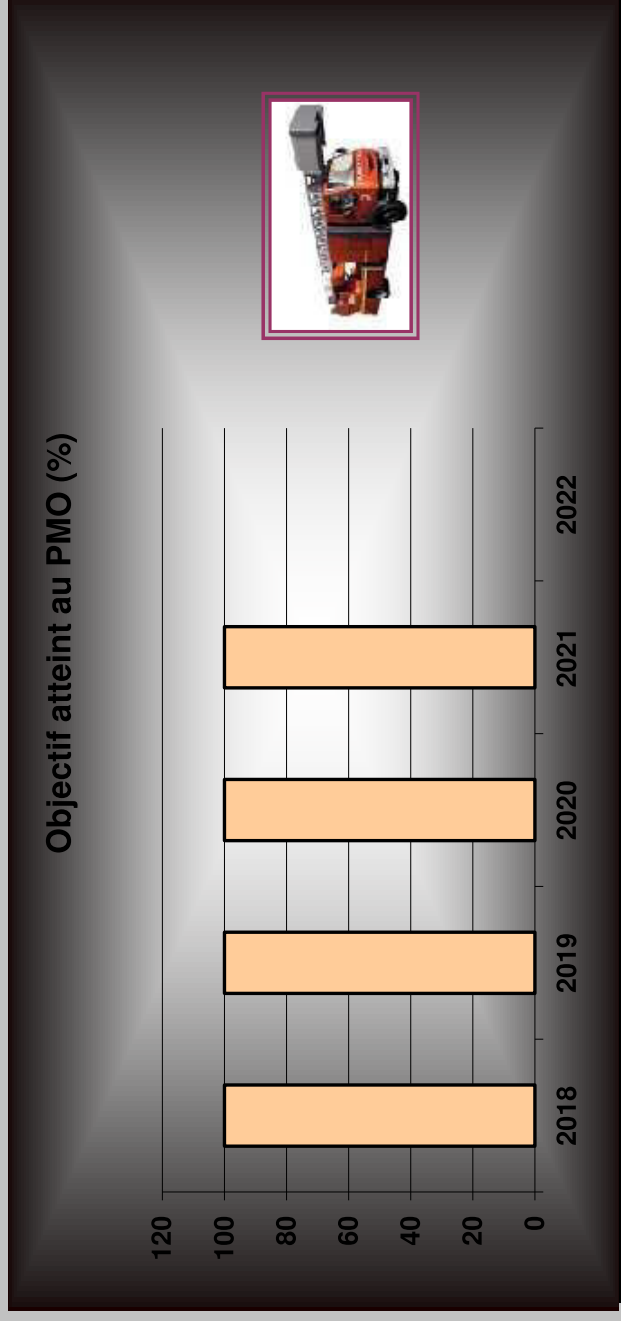
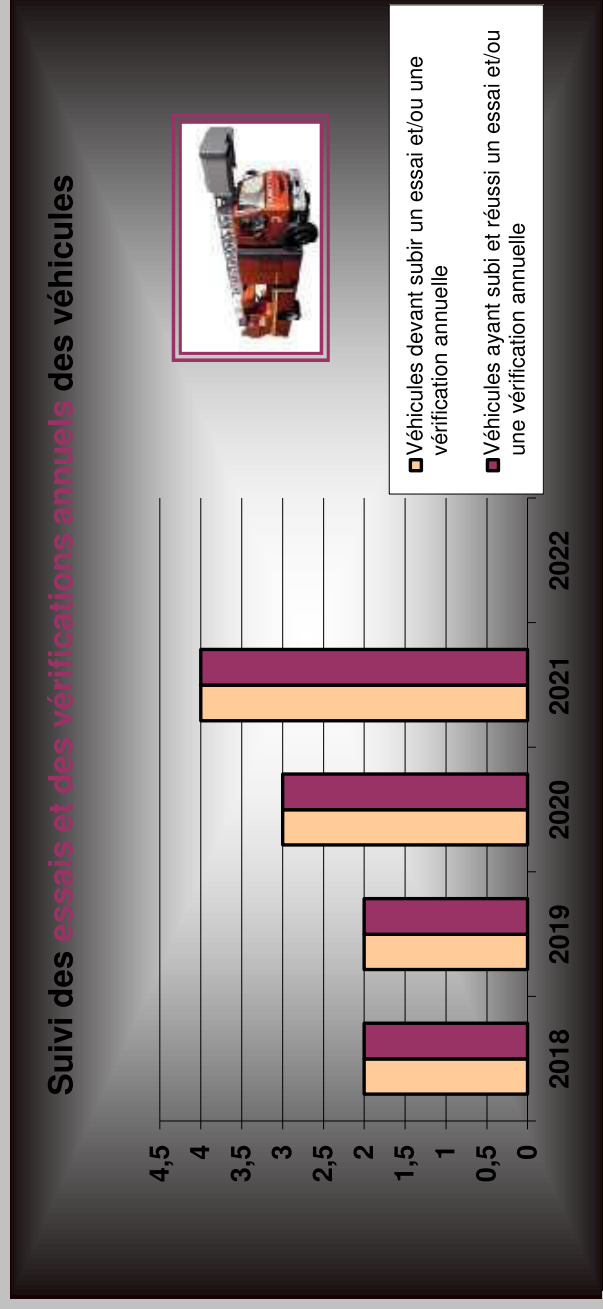
Officiers **devant être formés** comparativement  
aux officiers **formés** selon les exigences



Objectif atteint au PMO (%)

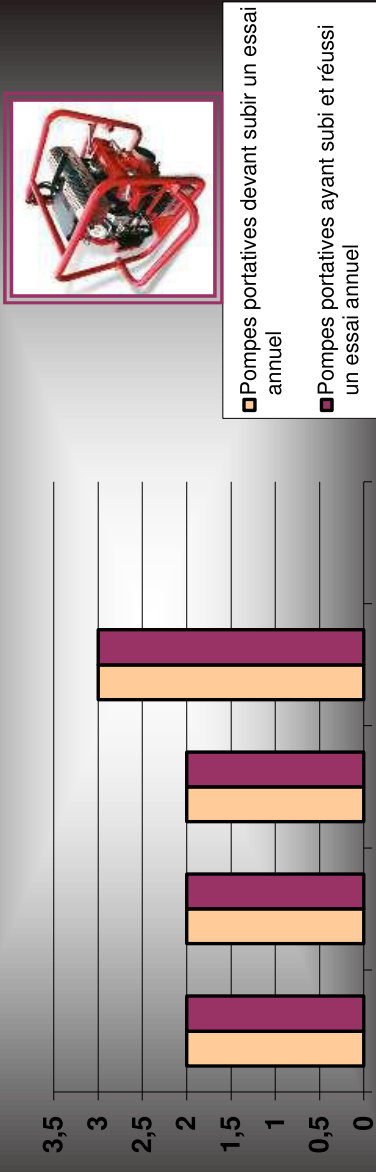


## A.5 Essais et vérifications annuels des véhicules

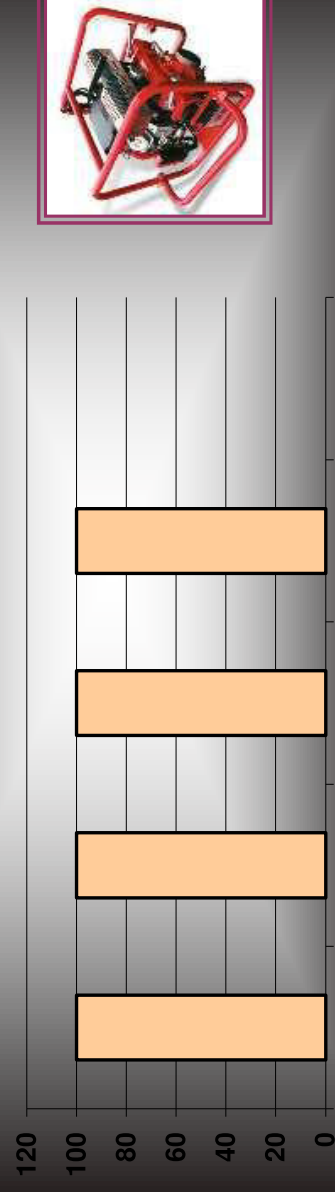


## A.6 Essai annuel des pompes portatives

Pompes portatives **devant subir** un essai annuel  
comparativement aux pompes portatives  
**ayant subi et réussi** un essai annuel

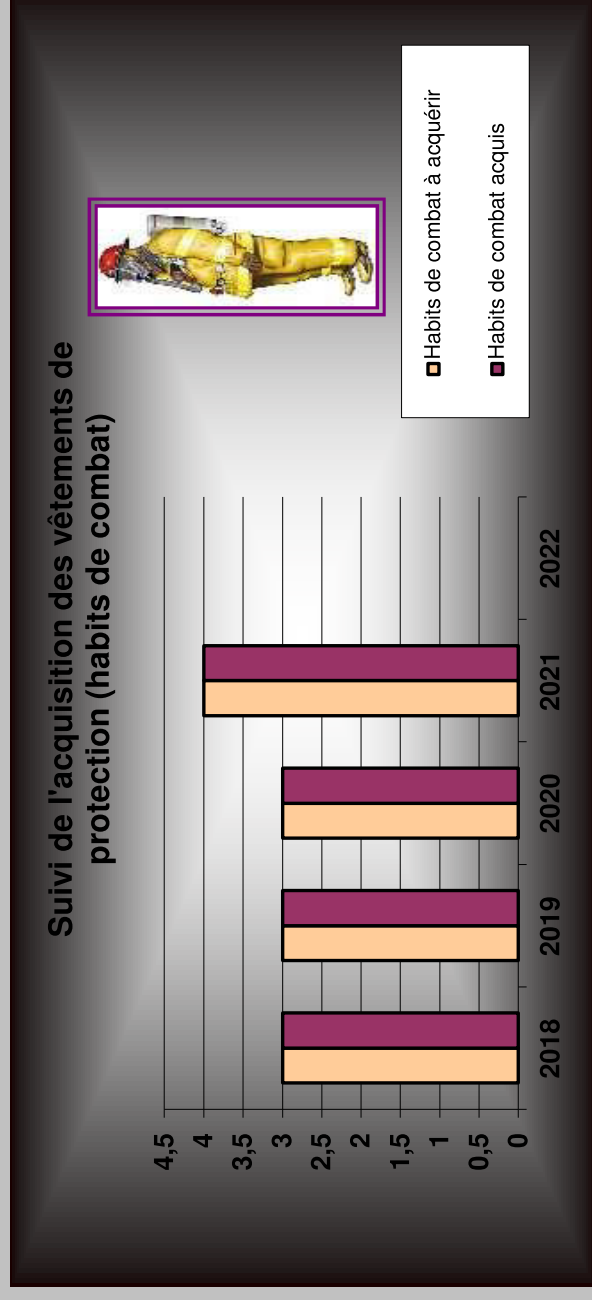


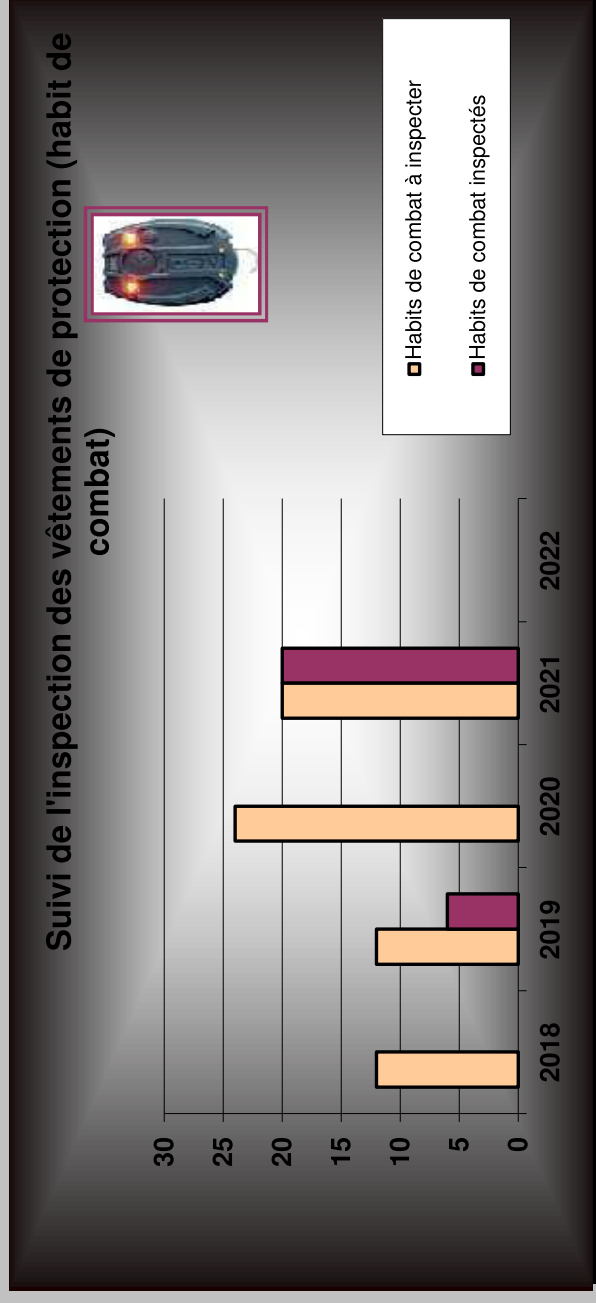
Objectif atteint au PMO (%)



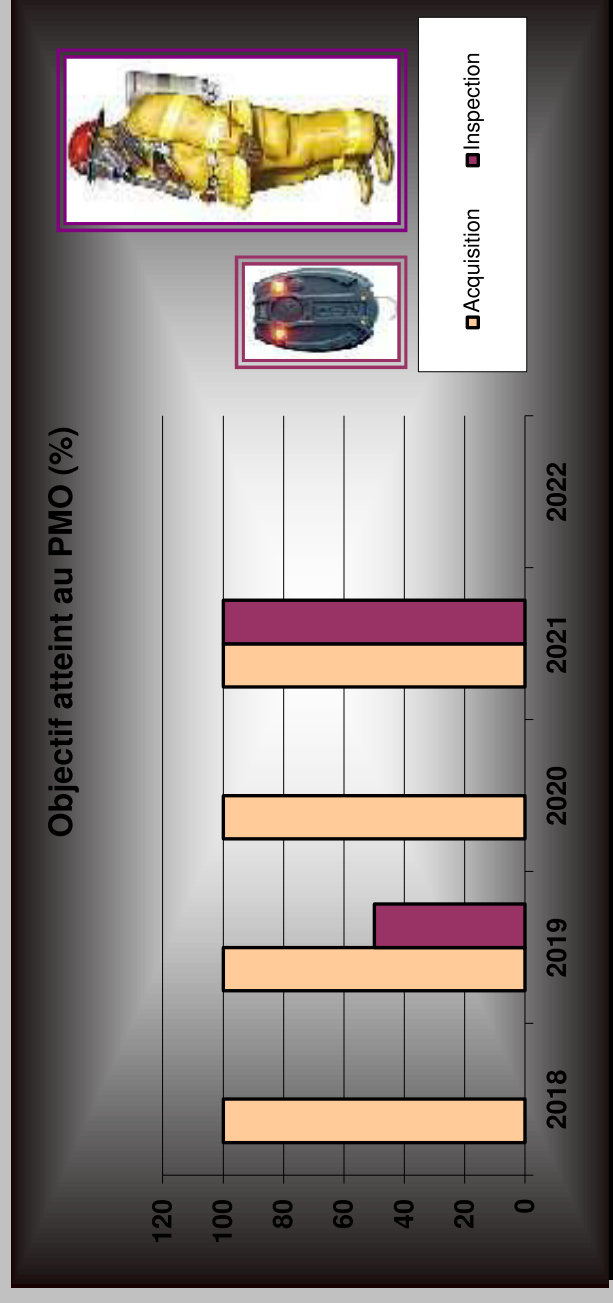


## A.7 Acquisition et inspection des vêtements de protection

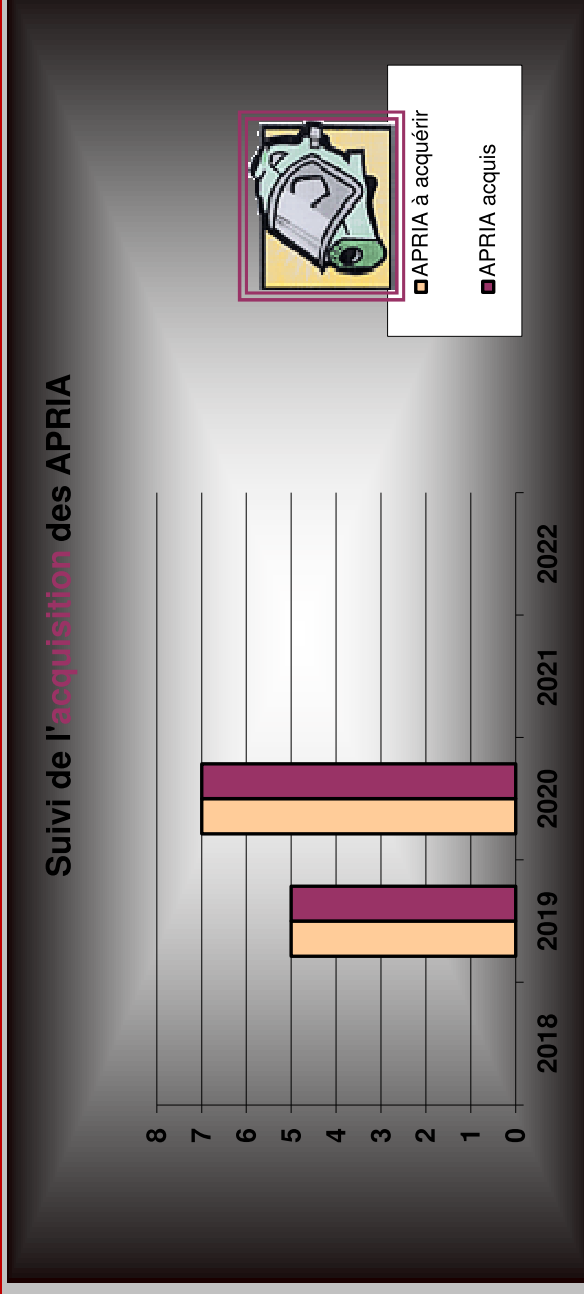




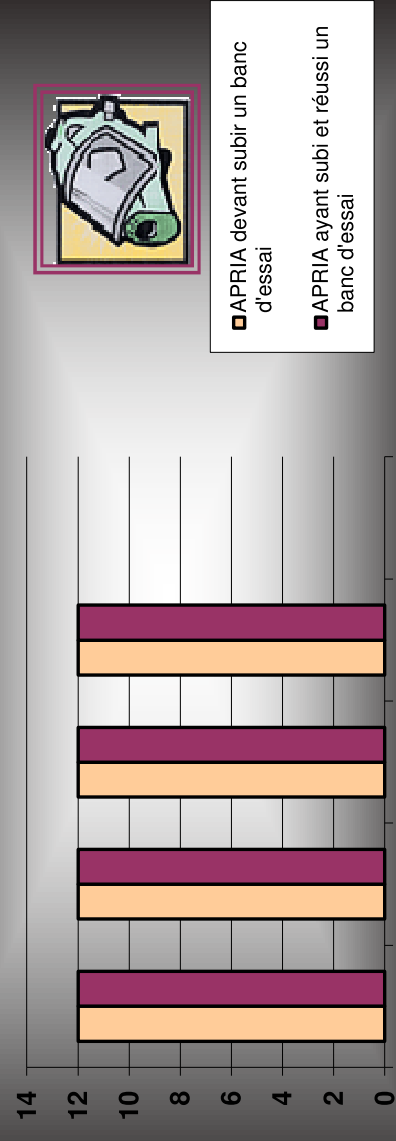
## A.8 Acquisition des vêtements de protection (suite)



## A.9 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

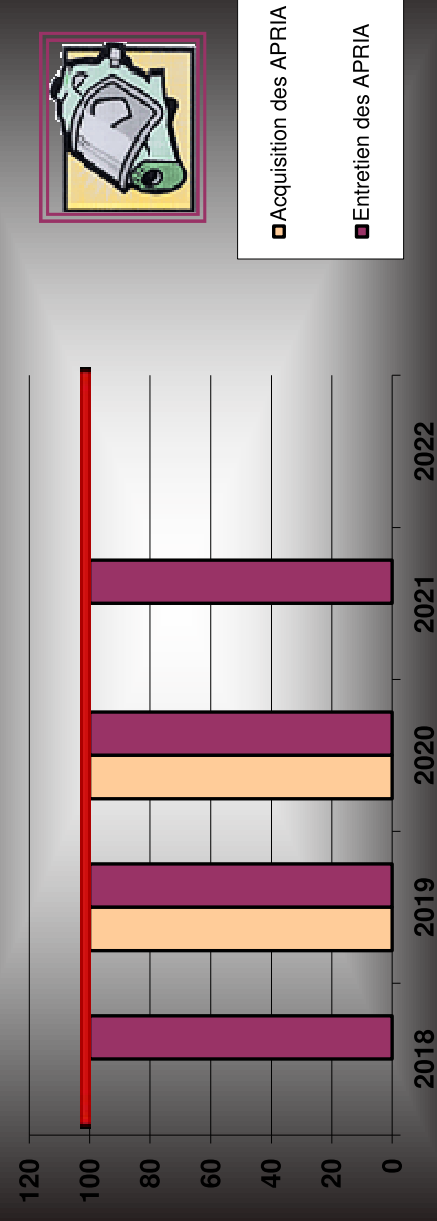


### Suivi des bancs d'essai des APRIA



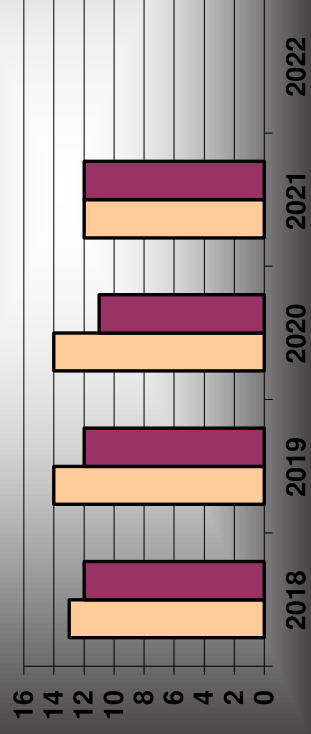
## A.10 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (suite)

### Objectif atteint au PMO (%)



## A.11 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie

Incendies **requérant** une force de frappe (FDF) comparativement aux incendies où la force de frappe **a été atteinte**



- Incendies où la FDF est requise
- Incendies où la FDF a été atteinte

Objectif atteint au PMO (%)

